

## 5375 - Vendre aux enfants à un prix supérieur à celui de l'achat en gros

## question

Est-il permis au musulman de vendre des marchandises qu'il achetés en gros et qui portent ancore l'étiquette inquant leur prix ( comme des boissons en boîte et des marchandises soldées ) à des enfants musulmans à un prix supérieur?

## la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucun mal à augmenter le prix de la marchandise parce que le commerce repose sur cette pratique, pourvu d'exclure le mensonge , la tricherie et le monopole de ce qui costitue une nécessité vitale pour les gens et d'autre denrées similaires